

## Coronavirus Covid-19

### Monsieur le Maire de Sallanches suspend le marché hebdomadaire

C'est avec tristesse mais également avec responsabilité face à la crise sanitaire traversée par la France, que Georges Morand, en sa qualité de Maire de Sallanches, a pris la décision de suspendre, au moyen d'un arrêté municipal, le marché de Sallanches qui se tient traditionnellement tous les samedis dans la commune.

**Cette mesure de police n'a qu'un seul objectif : limiter la propagation du virus !**

Monsieur le Maire énonce que *"vu la situation pandémique actuelle, le Président de la République a exigé un confinement optimal de la population afin de ralentir au mieux la propagation du Covid-19"*.

Monsieur le Maire rappelle que *"le marché de Sallanches est l'un des plus gros marchés alimentaires de la vallée, qui jouit d'une grande popularité et accueille traditionnellement de nombreux chalands. Nos amis et voisins des communes du Pays du Mont-Blanc sont nombreux à le fréquenter chaque samedi. Il est certain qu'il serait difficile de contrôler, de réguler les accès et de faire respecter les mesures de distanciation sociale"*.

#### ► UNE MISE EN GARDE DU SYNDICAT DES COMMERCANTS NON SÉDENTAIRES

Ce mardi 17 mars, et suite à la prise de l'arrêté municipal ayant pour objet de suspendre le marché de Sallanches, Monsieur le Maire a reçu un courriel de Laurent Pertuiset, Président du Syndicat des commerçants non-sédentaires de Haute-Savoie indiquant les éléments suivants :

*"A cette heure et conformément aux arrêtés du 14 et 15 mars 2020 inscrits au Journal Officiel de la République Française, les marchés alimentaires sont maintenus sur l'ensemble du territoire. Toutes décisions contraires seraient considérées comme un détournement des pouvoirs de police du Maire qui estimerait pouvoir les utiliser pour favoriser un type de commerce au détriment d'un autre, voir décision du Conseil d'Etat en ce sens, puisque dans votre commune les autres commerces alimentaires restent ouverts. En cas de non respect de la législation actuelle, des recours seront engagés par notre organisation de défense professionnelle devant les juridictions concernées."*

Monsieur le Maire entend la position des commerçants et regrette de devoir prendre cette mesure de police qui pourrait avoir des répercussions économiques. Il déplore aussi *"qu'aucun arrêté, ni même de recommandations n'aient été transmis par les services de la Préfecture à l'échelle du Département. Les Maires se retrouvent seuls, en première ligne pour prendre ce type de décisions parfois difficiles et impopulaires."*

**Aujourd'hui, Monsieur le Maire de Sallanches considère que son intervention mettant en place des mesures rigoureuses et aggravantes pour la protection des concitoyens est légitime afin de préserver le risque d'épidémie.**

